

Rencontre patronale-syndicale nationale

7 novembre 2013

L'entente globale est signée!

Le 7 novembre 2013, le syndicat a rencontré le commissaire à la réunion du comité national de consultation patronale syndicale à Ottawa. Le premier point à l'ordre du jour fut la signature de l'entente globale. Le président national Kevin Grabowsky a informé le commissaire que les membres seront heureux que cette entente soit finalisée. Il a également remercié le commissaire et son équipe pour tout le travail accompli en vue de la mise en œuvre de l'entente. Le commissaire a réitéré sa fierté concernant la négociation du renouvellement de cette entente, « une première du genre » dans l'histoire de la fonction publique fédérale. Il s'est également engagé à poursuivre nos discussions sur les divergences d'interprétation pour assurer le succès permanent de cette entente.

Autres points discutés :

Révision des normes de déploiement – Mandat (DC 004) – Les deux parties se sont entendues sur le mandat de la révision, et le travail commencera à la mi-décembre. On passera en revue un établissement par région, de même que tous les centres de traitement et deux unités minimales du secteur des femmes. L'examen se concentrera notamment sur les procédures d'établissement relatives à l'isolement et au confinement aux cellules, de même que sur les problèmes de double occupation.

Gestion de population – Le commissaire nous a informés que la responsabilisation des détenus demeurera au centre de l'attention du SCC, conformément à la loi adoptée par le gouvernement (le projet de loi C-37). Le SCC va continuer de surveiller étroitement les protestations des détenus (refus de travail). Il nous a aussi informés qu'il y a 1 150 nouveaux détenus dans le système depuis 2010. Le commissaire est sûr que les pressions exercées sur la population (double occupation) devraient s'atténuer avec l'ouverture de nouvelles unités. Le commissaire s'attend à ce que le nombre de cellules en double occupation diminue quelque peu en avril 2014.

Le président national Kevin Grabowsky a demandé s'il y avait des projets prévus pour

les détenus atteints de maladies mentales sévères et s'il y aurait des ententes de services partagés avec certains établissements provinciaux. Le commissaire a indiqué qu'il pourrait y avoir renforcement d'ententes existantes (c.-à-d. Pinel, St Thomas). Il a dit clairement que les recommandations de l'enquête de Grand Valley qui représenteraient des coûts importants ne pourraient être mises en application, à cause des importantes réductions apportées au budget ministériel dans le cadre du plan de réduction du déficit.

Le syndicat a demandé une définition claire de la législation « vie pour vie » et de ce qu'elle pourrait représenter pour nous sur le plan opérationnel. Le commissaire a dit qu'il n'avait pas de détails sur le sujet et qu'il essayait aussi d'obtenir des éclaircissements sur cette question, c.-à-d. est-ce que le meurtre au premier degré équivaut à l'emprisonnement à vie, est-ce que les crimes passionnels sont traités différemment, quand les programmes devraient-ils être offerts, quelles sont les répercussions du point de vue de la sécurité active, etc. Le commissaire a proposé d'amorcer une vaste discussion sur le sujet en vue d'un certain type de projet de loi en cette matière et il a promis de nous informer des nouveaux développements sur le sujet. Nous ajouterons ce point à l'ordre du jour du CNCPs sous le titre « impacts de législation à venir ».

Nous avons accepté de retirer de l'ordre du jour le point concernant la fermeture de trois établissements. Le commissaire a remercié le syndicat pour sa participation aux cérémonies de fermeture, tout en respectant notre opposition relative à ces fermetures.

Aérosol OC dans les établissements pour femmes – Finalement, après une longue lutte de santé et sécurité, nous avons obtenu le port de l'aérosol OC dans les établissements pour femmes. Voici la directive qui a été envoyée sur le sujet :

« Les intervenants de première ligne qui occupent les postes de fonctions multiples porteront sur eux l'aérosol OC. De plus, une révision de tous les établissements est en cours pour vérifier que l'aérosol OC est facilement accessible au personnel de l'établissement en cas de besoin. La révision et le plan de mise en œuvre opportun seront complétés le 15 novembre 2013. »

Rencontre patronale-syndicale nationale

7 novembre 2013

Projets pilotes de regroupements d'établissements (20 établissements co-localisés fusionnés en 11) – L'employeur nous a informés de ce qui suit :

Ces établissements seront régis par un même modèle de gouvernance (modèle d'administration). L'employeur nous donnera un organigramme. Les minimums ne fonctionneront plus avec un gestionnaire correctionnel (GC) les quarts de matin. Nous avons indiqué que cela aura un impact important sur certains minimums qui ont des GC le matin et que des discussions devront avoir lieu avec le syndicat pour la transition. Nous nous étions opposés à cette initiative il y a quelque temps, mais le SCC l'a tout de même adoptée.

Il y aura quatre types d'établissements regroupés :

- Tous les niveaux de sécurité (maximum, médium, minimum, c.-à-d. projet-pilote à Sask Pen et Collins Bay)
- Médium/minimum avec réception/détention temporaire avec une capacité de plus de 800
- Médium/minimum avec une capacité de plus de 700 et/ou détention temporaire
- Médium/minimum

Nous avons été déçus d'apprendre que l'employeur n'a apparemment pas pris de décisions définitives sur les problèmes importants que nous avons soulignés et qui toucheront nos membres. Nous avons manifesté clairement notre position en plusieurs occasions, et nous attendons toujours des réponses sur les points suivants :

- Les comités patronaux-syndicaux, SST, etc. – nous insistons pour que les plus petits établissements (en particulier les minimums) ne perdent pas leur identité, et ces comités doivent continuer de traiter les problèmes et d'entretenir des relations de travail fructueuses;
- Horaires – nous soutenons que les horaires doivent demeurer distinctes – c.-à-d. les employés de réserve des minimums ne devraient pas être appelés

à combler les vacances dans les médiums/maximums, et cela donne ouverture à de nombreux problèmes de formation. Cela concerne aussi l'embauche d'heures supplémentaires; nous maintenons que cet aspect devrait demeurer distinct pour les minimums pour des raisons déjà énoncées dans des discussions antérieures;

- Déploiements – nous avons réitéré que nous tenons fermement aux dispositions de l'entente globale et que le droit au déploiement avec ancienneté a été prévu à l'avantage de nos membres et du SCC en général;
- Escortes – nous n'avons toujours pas de réponses concrètes sur la manière dont les escortes seront menées, et ceci nous préoccupe beaucoup;
- Gestion des cas/charge de travail – nous avons plusieurs questions sur la manière dont cet élément de notre travail sera géré quand les établissements seront regroupés sous une même structure de gouvernance;
- Ressources pour admission et libération et pour les ARES – nous avons soulevé plusieurs problèmes à ce sujet, l'employeur dit qu'il n'y aura pas de changements de ressourcement dans ces domaines à ce stade.

Il y a plusieurs points sur lesquels, selon l'employeur, le Comité de direction n'a pas encore pris de décision. Nous avons rappelé à l'employeur que le 1^{er} avril 2014 arrive à grands pas, et nous ne voulons pas être pris dans une situation où des décisions sont prises et où une mise en application de dernière minute cause des problèmes. La SCP s'est engagée à tenir régulièrement des rencontres bilatérales pour nous tenir à jour sur cet important sujet. Le syndicat va continuer de faire avancer énergiquement ce dossier pour obtenir des réponses claires à nos questions.

Nous avons demandé que l'employeur nous propose une liste de dates pour les CNCPS de 2014.

Votre exécutif national UCCO-SACC-CSN